



Lettre aux élus de la majorité municipale

Arles, le 25 mai 2016,

Après presque trois mois de mobilisation des salariés, des jeunes, des privés d'emploi et des retraités, la mobilisation se poursuit et s'amplifie pour le retrait du projet de la loi dite travail et l'obtention de nouveaux droits au travail permettant le développement d'emplois stables et de qualité.

L'opinion publique reste massivement opposée à ce projet de loi et à l'utilisation du 49.3 par le gouvernement pour le faire passer en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Cette décision ne vient que s'ajouter à un processus anti-démocratique depuis le début. Faut-il rappeler la non-consultation des organisations syndicales avant l'écriture du texte, les rencontres éclair avec la ministre du Travail, le blocage des votes à l'Assemblée nationale ?

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL en ont appelé solennellement au Président de la République le 20 mai dernier. Le gouvernement n'a pas d'autre issue que celle du dialogue avec les organisations qui luttent pour le retrait de ce projet de loi et pour être écoutées sur les revendications qu'elles portent.

Cependant l'entêtement du gouvernement confine à l'arrogance :

« La loi travail ira jusqu'au bout de son processus parlementaire », a de son côté affirmé Manuel Valls.

« S'il est légitime de protester contre un texte de loi ou de défendre (...) un certain nombre de revendications, il y a un moment donné (...) où on passe à l'illégitime », a jugé Michel Sapin.

Doit-on rappeler que ni le Président de la République ni l'Assemblée nationale n'ont été élus pour casser les droits des salariés, et que le Parlement a été empêché de débattre sur le fond, et, par le 49-3 a remis à une commission d'experts le soin de légiférer à sa place (art1 du projet de loi) ?

Où est donc la légitimité ?

Ce projet, nous demandons son retrait.

Nous refusons l'inversion de la hiérarchie des normes.

Nous refusons de travailler plus pour gagner moins.

Nous refusons la facilitation des licenciements.

Nous refusons les référendums chantage à l'emploi.

Nous refusons l'ubérisation du salariat.

Nous voulons mettre une autre réforme à l'ordre du jour pour renouer avec le progrès social, environnemental et économique et répondre aux défis du 21ème siècle.

- Travailler moins pour travailler toutes et tous et travailler mieux, réduction de la durée légale du travail à 32H
- Créer un nouveau statut du travail salarié
- Favoriser la citoyenneté dans l'entreprise et la démocratie sociale : des nouveaux droits d'expression pour les salariés et de nouveaux droits d'intervention pour les instances représentatives du personnel

Nous ne nous satisfaisons pas du dessèchement de la démocratie.

Nous vous interpellons ce jour pour connaître votre opinion sur la forme et sur le fond de ce débat sans dialogue sur ce projet de loi.